

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

▼ ▼

Etaient présent.e.s : Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Véronique FRANCE-TARIF, Madame Eliane SAUTERON, Madame Michèle VIALA, Madame Yann OMBRELLO, Monsieur Éric LUCAS, Monsieur Patrick VILLETTE membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Monsieur Michel BRUNET, Monsieur Jörg KALKBRENNER, Madame Camille LEBORGNE (à partir de 11h20), Madame Hélène MORVAN, représentants désignés par le Maire.

Absent.e.s, excusé.e.s : Monsieur David ROS Président du CCAS, Monsieur Augustin BOUSBAIN, membre délégué du Conseil Municipal, Monsieur Philippe FERRER, Monsieur Robert CHARVIN, Madame Myriam DECHAMPS Monsieur Michel MAHE, représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 17

Nombre de présent.e.s à 11h04 : 10

Nombre de votant.e.s : 11

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 11H04

2022-28 SEJOUR VACANCES DES SENIORS ORCEENS.NES : BAREME DE PARTICIPATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la volonté du CCAS de favoriser le lien social, de développer les relations intergénérationnelles et de lutter contre l'isolement social, notamment direction des seniors,

Considérant l'intérêt de faciliter la participation des seniors et des personnes porteuses de handicap à un séjour permettant de rompre avec l'environnement socio-économique quotidien, de s'évader, de resserrer les liens par des échanges, des rencontres et des activités collectives,

Considérant la décision n° 2022-03 du 07/06/2022 signée par le Président du CCAS avec l'ANCV permettant la mise en œuvre du programme « seniors en vacances »,

Considérant la nécessité de fixer la tarification des participations,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la tarification spécifique au séjour orcéen.nes en Corse du 08 au 15 octobre 2022 tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

	SEJOUR SANS AIDE ANCV	SEJOUR AVEC AIDE ANCV (180€)	SEJOUR ACOMPAGNATEUR CCAS
HEBERGEMENT PENSION COMPLETE	410€	230€	0€
TRANSPORT (sur la base de 24 personnes) Navette SAVAC Orsay Orly A/R	362.40€	362.40€	0€
TAXE SEJOUR	9.24€	9.24€	9.24€
ASSURANCE ANNULATION	11.36€	11.36€	11.36€
SOUS TOTAL	793.00€	613.00€	20.06€
SUPP SINGLE 11€/NUIT	77€	77€	77€
TOTAL	870.00€	690.00€	97.06€

- **DIT** que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget du CCAS

Certifiée exécutoire, compte tenu de
la transmission en préfecture le : 14 OCT 2022
de la publication le : 14 OCT 2022

Le Président,
David ROS.



